

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

DIRECTIVE DE POLITIQUE CW 0011-15 : Utilisation et recours aux tests de dépistage des drogues et de l'alcool sur des mèches de cheveux

Cette directive de politique est publiée en vertu de l'alinéa 1 de l'article 20 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF) pour orienter les sociétés d'aide à l'enfance (SAE) sur l'utilisation et le recours aux tests de dépistage des drogues et de l'alcool à partir de mèches de cheveux au cours de la prestation de services de protection de l'enfance.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :

Cette directive de politique entrera en vigueur à la date de sa publication.

INTRODUCTION :

Par décret 143/2014 daté du 26 novembre 2014, le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé l'honorable Susan Lang pour examiner l'adéquation et la fiabilité des méthodes d'analyse capillaire par dosage immunologique employées par le laboratoire Motherisk à l'Hôpital pour enfants malades SickKids entre 2005 et 2010 comme preuve dans le cadre de procédures de protection de l'enfance et de poursuites pénales.

En réponse à une recommandation de l'honorable Susan Lang, le gouvernement de l'Ontario a jugé utile d'étendre le mandat de l'examen indépendant et de le prolonger jusqu'au 15 décembre 2015.

Le but de cette directive de politique est d'instruire les SAE sur l'utilisation et le recours aux tests de dépistage des drogues et de l'alcool sur des mèches de cheveux.

CONDITIONS :

1. Les SAE ne doivent pas utiliser ou s'appuyer sur les analyses toxicologiques sur mèches de cheveux lors de la fourniture de services de protection de l'enfance.

Établissement des rapports

2. Au plus tard le 30 avril 2015, chaque SAE doit confirmer par écrit au ministère que dès la publication de cette directive, elle a cessé d'utiliser et de s'appuyer sur les analyses toxicologiques sur des mèches de cheveux lors de la fourniture de services de protection de l'enfance.

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

PUBLICATION DE LA DIRECTIVE DE POLITIQUE CW001-15 :

22 avril 2015

Aryeh Gittermann

Sous-ministre adjoint

Division de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Rachel Kamp

Sous-ministre adjointe

Division de la Prestation des Services

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse